

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt,

le 3 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
28 OCTOBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE  
6 NOVEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 38  
Présents : 31  
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Jean-Paul DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Régine ROSSET.

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°117-2020 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE SUR LA  
COMMUNE DE DAMGAN**

M. Jean-François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, informe de la sollicitation de la commune de Damgan dans le cadre de l'ouverture dominicale des commerces de détail. La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces de détail à douze dimanches par an. Au-delà de 5 dimanches, le maire de la commune doit solliciter l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre auquel il est rattaché pour en recueillir un avis.

La commune de Damgan, après échange public avec les commerçants, propose d'ouvrir les dimanches suivants :

- 20 juin et 27 juin 2021,
- 4 juillet, 11 juillet, 18 juillet et 25 juillet 2021,
- 1 août, 8 août, 15 août, 22 août et 29 août 2021,
- 5 septembre 2021.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande de la commune de Damgan pour l'ouverture des commerces de détail à hauteur de 12 dimanches en 2021 tel que défini ci-dessus.

Pour Extraire Certifié conforme  
A Muzillac, le 05/11/2020  
Le Président

